

Saint -Martin -d'Hères, le 27 février 2017



**Direction générale déléguée à l'appui institutionnel et à la stratégie**

**Direction des affaires juridiques et institutionnelles**

Affaire suivie par : Caroline BIARD

Tél : 04 56 82 58 19

Mél. : caroline.biard@univ-grenoble-alpes.fr

**Extrait des délibérations  
du Conseil d'Administration de l'université Grenoble Alpes  
Séance du vendredi 17 février 2017**

**N° 006-D 17.02.2017**

*L'an deux mil dix-sept, le dix-sept février à neuf heures, le Conseil d'Administration de l'université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière, dans l'amphithéâtre 018 du bâtiment IM<sup>2</sup>AG après convocation légale, sous la présidence de Lise DUMASY, Présidente.*

**Point à l'ordre du jour : Désignation de 2 membres du conseil d'administration pour siéger au sein de la Commission d'Environnement Social**

**Membres présents :** Sébastien BERNARD, Marie-Laurence CARON-FASAN, Hervé COURTOIS, Ahmed LBATH, Jean-Philippe VUILLEZ, Lionel FILIPPI, Kirsten MARTENS, Sylvie MARTIN MERCIER, Olivia WENDLING, Françoise PAPA, Isabelle BORRAS, Mitra KAFAI, Eric GUINET, Gérard FORESTIER, Abdelmalek MABED, Ludovic BRUN, Jérôme VITRE, Edith BOLF.

**Membres représentés :** Almudena DELGADO LARIOS (procuration à Jean Philippe VUILLEZ), Anne-Marie GRANET ABISSET (procuration à Marie-Laurence CARON FASAN), Pierre THIBAUT (procuration à Isabelle BORRAS), Robert BONAMY (procuration à Kirsten MARTENS), Kilian GOMES DA SILVA (procuration à Abdelmalek MABED), Claus HABFAST (procuration à Ahmed LBATH), Nicolas DARAGON (procuration à Hervé COURTOIS).

**Membres absents ou excusés :** tous les autres membres

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Rapporteur : Mme Lise DUMASY, Présidente**

Vu la délibération n°005 – D 17.02.2017 prise par le conseil d'administration en sa séance du 17 février 2017, approuvant les statuts de la Commission d'Environnement Social,

Vu les statuts de la CES qui disposent en l'article 5 que la commission est composée, entre autres, de deux membres du conseil d'administration désignés par le conseil d'administration de l'UGA, parmi les membres des collèges A, B et/ou C du conseil d'administration.

Il est donc proposé au conseil d'administration de désigner les deux membres suivants du CA, comme membres de la CES :

- M. Eric GUINET,
- M. Gérard FORESTIER

Le résultat du vote est le suivant :

|                     |    |
|---------------------|----|
| Membres en exercice | 37 |
| Membres présents    | 18 |
| Membres représentés | 7  |
| Nombre de votants   | 25 |
| Voix favorables     | 25 |
| Voix défavorable    | 0  |
| Abstentions         | 0  |

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration désigne à l'unanimité :**

- **M. Eric GUINET,**
- **M. Gérard FORESTIER**

**comme représentants du conseil d'administration au sein de la Commission de l'Environnement Social.**

Fait à St- Martin- d'Hères, le 27 février 2017

Pour la Présidente et par délégation

Le Directeur général des services,

Joris BENELLE

*Martine Pevet*  
Pour la Présidente  
et par délégation  
La Directrice générale des services adjointe  
Martine Pevet

Publié le : 07/03/17

Transmis au Rectorat le : 07/03/17

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.